

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [stjacques-ophelie-cssob-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5cf5727e3a98f5b69aee4f5b>

Date d'obtention : 2025-03-13 12:38:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier temps, nous devons parler à l'auteur du signalement et/ou à la victime. Durant ces rencontres, il est important de ne pas porter de jugement et avoir un ton rassurant. C'est durant ces rencontres que nous devons remplir la grille d'évaluation individuellement avec ces personnes dans le but de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de l'incident.

Ensuite, nous devons vérifier les informations en demandant s'il y a d'autres personnes au courant de l'incident à l'école. Si oui, nous complétons également la grille avec eux individuellement. Nous devons également sensibiliser ces jeunes pour ne pas qu'ils parlent de l'incident avec d'autres jeunes.

Après, dépendamment si les informations nous révèlent que les activités de l'instigateur sont malveillantes, nous devons contacter le service de police et ne pas compléter la grille d'évaluation avec l'instigateur. Nous devons confisquer son cellulaire si nous avons des raisons de croire qu'il y a du contenu correspondant à de la pornographie juvénile dans son cellulaire.

Dans tous les cas, il est important d'agir rapidement et de contacter le policier scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que chaque cas est différent, mais que la procédure demeure la même.

Il est important d'appliquer les étapes de la trousse rapidement.

Même si la situation semble banale aux yeux des élèves, il est important de les sensibiliser et de rencontrer tout le monde concerné.

Je retiens qu'il est important de rassurer les jeunes et de les mettre en confiance.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Personnellement, la 4e étape semble être la plus délicate puisque nous devons parler au jeune instigateur pour obtenir sa version des faits.

Il est important de le faire sans porter de jugement et en mettant le jeune en confiance pour qu'il collabore bien tout en protégeant les personnes ayant fournies des informations.

Cette étape est délicate puisque nous ne savons pas comment le jeune va réagir et nous voulons protéger les victimes.